

# Chantal NELLE

EXPERT COMPTABLE DIPLOMÉE PAR L'ÉTAT  
MEMBRE DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES  
DE LA RÉGION ÎLE DE FRANCE  
COMMISSAIRE AUX COMPTES  
MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DE PARIS

-----  
23 bis rue de Flore  
94140 ALFORTVILLE  
☎ : 01.43.78.01.94  
Fax : 01.49.77.01.60

**S.N.A.D.**  
33 rue de Naples  
75008 PARIS

-----  
**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**  
-----

Exercice clos le 31 décembre 2019

## **A l'Assemblée générale du S.N.A.D.**

### **Opinion**

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'Assemblée Générale du 21 juin 2016, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de votre organisation syndicale, S.N.A.D., relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 6/02/2020, sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'organisation syndicale à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

*W*

## ***Indépendance***

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les principes comptables retenus par l'association ne donnent pas lieu à plusieurs interprétations ou options possibles, y compris dans leurs modalités d'application, pour ce qui concerne les éléments significatifs du bilan et du compte de résultat.

Aucun élément significatif dans les comptes n'est constitué à partir d'estimations fondées sur des données subjectives.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents**

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du bureau de l'organisation syndicale, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'organisation syndicale relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'organisation syndicale à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'organisation syndicale ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

W

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre organisation syndicale.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'organisation syndicale à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Alfortville, le 8 septembre 2020

Le Commissaire aux Comptes  
Chantal NELLE





## Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2019	Net au 31/12/2018
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE				
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				
Marchandises	10 720	4 794	5 926	6 312
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	30 784		30 784	
Autres	14 048		14 048	37 933
Valeurs mobilières de placement	700 000		700 000	700 000
Disponibilités (autres que caisse)	1 458 154		1 458 154	1 342 753
Caisse				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 213 706	4 794	2 208 912	2 086 999
<b>REGULARISATION</b>				
Charges constatées d'avance				517
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Autres comptes de régularisation				
TOTAL REGULARISATION				517
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 213 706</b>	<b>4 794</b>	<b>2 208 912</b>	<b>2 087 515</b>

Legs nets à réaliser :		
acceptés par les organes statutairements compétents		
autorisés par l'organisme de tutelle		
Dons en nature restant à vendre :		

u

## Bilan passif

	au 31/12/2019	au 31/12/2018
<b>FONDS ASSOCIATIFS</b>		
<b>Fonds propres</b>		
<b>Fonds associatifs sans droit de reprise</b>		
Ecarts de réévaluation		
<b>Réserves</b>	2 057 326	2 082 913
Résultat de l'exercice	119 771	-25 586
Report à nouveau		
SOUS-TOTAL : SITUATION NETTE	2 177 097	2 057 326
<b>Autres fonds associatifs</b>		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultats sous contrôle des tiers financeurs		
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	2 177 097	2 057 326
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
FONDS DEDIES		
<b>DETTES</b>		
<b>Emprunts et dettes assimilées</b>		
<b>Avances et commandes reçues sur commandes en cours</b>		
Fournisseurs et comptes rattachés	24 475	28 094
Autres	7 340	2 095
TOTAL DETTES	31 815	30 189
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 208 912</b>	<b>2 087 515</b>

(1) Dont à plus d'un an (a)

Dont à moins d'un an (a)

31 815

(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque

(3) Dont emprunts participatifs

(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours

W

## Compte de résultat

	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
<b>Ventes de marchandises</b>				
<b>Production vendue</b>	17 540	12 202	5 338	43,75
<b>Production stockée</b>				
<b>Production immobilisée</b>				
<b>Subventions d'exploitation</b>	38 187	49 504	-11 317	-22,86
<b>Reprises et Transferts de charge</b>	6 851		6 851	
<b>Cotisations</b>	2 230 725	2 045 308	185 416	9,07
<b>Autres produits</b>	128	78	51	65,00
<b>Produits d'exploitation</b>	2 293 431	2 107 092	186 340	8,84
<b>Achats de marchandises</b>				
<b>Variation de stock de marchandises</b>	387	1 538	-1 151	-74,86
<b>Achats de matières premières</b>				
<b>Variation de stock de matières premières</b>				
<b>Autres achats non stockés et charges externes</b>	120 944	85 778	35 166	41,00
<b>Impôts et taxes</b>				
<b>Salaires et Traitements</b>				
<b>Charges sociales</b>				
<b>Amortissements et provisions</b>				
<b>Autres charges</b>	2 055 942	2 048 803	7 139	0,35
<b>Charges d'exploitation</b>	2 177 273	2 136 119	41 154	1,93
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	116 159	-29 027	145 186	-500,17
<b>Opérations faites en commun</b>				
<b>Produits financiers</b>	4 574	4 351	223	5,13
<b>Charges financières</b>				
<b>Résultat financier</b>	4 574	4 351	223	5,13
<b>RESULTAT COURANT</b>	120 733	-24 676	145 409	-589,27
<b>Produits exceptionnels</b>				
<b>Charges exceptionnelles</b>				
<b>Résultat exceptionnel</b>				
<b>Impôts sur les bénéfices</b>	962	910	52	5,71
<b>Report des ressources non utilisées</b>				
<b>Engagements à réaliser</b>				
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	119 771	-25 586	145 357	-568,11

✓

**Annexe**

**Règles et méthodes comptables**

Désignation de l'association : S.N.A.D.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 2 208 912 Euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 119 771 Euro. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

## Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'activité,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

## Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

## Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

*W*

## Notes sur le bilan

## Actif circulant

## Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 44 832 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	30 784	30 784	
Autres	14 048	14 048	
Charges constatées d'avance			
<b>Total</b>	<b>44 832</b>	<b>44 832</b>	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

## Produits à recevoir

	Montant
DIVERS PRODUITS A RECEVOIR	14 048
INTERETS COURUS A RECEVOIR	4 574
<b>Total</b>	<b>18 622</b>

W

## Notes sur le bilan

## Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks	4 794			4 794
Créances et Valeurs mobilières	6 851		6 851	
<b>Total</b>	<b>11 645</b>		<b>6 851</b>	<b>4 794</b>
<i>Répartition des dotations et reprises :</i>				
Exploitation			6 851	
Financières				
Exceptionnelles				

## Fonds propres

## Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	Ala clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves	2 082 913	-25 586			2 057 326
Report à Nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	-25 586	25 586	119 771		119 771
Situation nette	2 057 326		119 771		2 177 097
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
<b>TOTAL</b>	<b>2 057 326</b>		<b>119 771</b>		<b>2 177 097</b>

w

## Notes sur le bilan

## Dettes

## Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 31 815 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24 475	24 475		
Dettes fiscales et sociales	962	962		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	6 378	6 378		
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>31 815</b>	<b>31 815</b>		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

## Charges à payer

	Montant
FOUR FACTURES NON PARVENUES	8 710
<b>Total</b>	<b>8 710</b>

W

## Notes sur le compte de résultat

## Chiffre d'affaires et ressources

## Ressources de l'année

	31/12/2019
Cotisations reçues	2 230 725
Subventions reçues	38 187
Autres produits d'exploitation reçus	17 668
Produits financiers perçus	4 574
<b>TOTAL</b>	<b>2 291 154</b>



